

## DELIBERATION CA115-2017

Vu le décret 71-871 du 25 octobre 1971 portant création de l'Université d'Angers  
Vu les articles L123-1 à L123-9 du code de l'éducation  
Vu le livre VII du code de l'éducation et notamment son article L719-7  
Vu le code des statuts et règlements de l'Université d'Angers

Vu les convocations envoyées aux membres du conseil d'administration le 04 décembre 2017.

**Objet de la délibération** Demande de financement FEDER : projet Fil'Innov

**Le conseil d'administration réuni le 14 décembre 2017 en formation plénière, le quorum étant atteint, arrête :**

La demande de financement FEDER projet Fil'Innov (tranche 2018-2019) est approuvée.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 26 voix pour.

Fait à Angers, le 15 décembre 2017

Pour le président et par délégation,  
Le directeur général des services  
**Olivier HUISMAN**

La présente délibération est immédiatement exécutoire. Elle pourra faire l'objet d'un recours administratif préalable auprès du Président de l'Université dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Conformément aux articles R421-1 et R421-2 du code de justice administrative, en cas de refus ou du rejet implicite consécutif au silence de ce dernier durant deux mois, ladite décision pourra faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Nantes dans le délai de deux mois. Passé ce délai, elle sera reconnue définitive.

Affiché le : **22 décembre 2017** / mise en ligne le : **22 décembre 2017**

## NOTE DE PRESENTATION DU PROJET «FIL'INNOV» DEMANDE DE SUBVENTION FEDER\_TRANCHE 2018-2019

Auteurs : Abdel Mouraimi ; Bénédicte Girault ; Alexa Rouez  
Date : 17 novembre 2017  
A destination : Conseil d'Administration du 14 décembre 2017

### A. Description de l'opération

Le projet Fil'Innov repose sur une structuration de l'offre de compétences des universités ligériennes en 9 filières d'innovation, dans le but de rendre ces compétences lisibles et accessibles aux acteurs du monde socio-économique.

A travers la mise en place, au sein des universités ligériennes, d'équipes d'ingénieurs filières dont le rôle est de détecter le potentiel de valorisation des activités de recherche des laboratoires, le projet Fil'Innov s'inscrit pleinement dans la stratégie de la Région en matière d'enseignement supérieur, de recherche et d'innovation. Comme le souligne le **schéma régional (SRESRI 2014-2020)**, la détection des projets valorisables au sein des laboratoires académiques et la sensibilisation des chercheurs à la valorisation de la recherche représentent un enjeu stratégique à la fois pour les établissements et pour le territoire.

Travaillant en très grande proximité avec les laboratoires de recherche, les ingénieurs filières détectent les projets à potentiel puis les orientent, suivant la nature du projet, vers l'interlocuteur adapté (SATT, filiale, incubateur régional...). Intervenant en amont de ces différentes structures et disposant d'une vue d'ensemble sur l'écosystème de la valorisation, l'ingénieur filière contribue à apporter de la cohérence au dispositif.

Enfin, s'il est mis en œuvre à l'échelle des établissements (Pays de la Loire), le projet Fil'Innov repose sur des synergies fortes avec les acteurs régionaux de l'innovation (SATT Ouest Valorisation, Atlanpole, RDI...) et les 3 Universités.

A l'échelle de l'Université d'Angers, l'opération présentée dans le cadre du projet Fil'Innov repose en grande partie sur le financement de personnels intervenant au sein de la Direction de la Recherche, de l'innovation et des Etudes Doctorales.

### B. Objet de la présente Demande

Un premier dossier de demande de financement Feder avait été déposé pour les actions réalisées sur la période 2015-2017. L'Université d'Angers a ainsi obtenu une subvention d'un montant prévisionnel de 159 008,32€ sur une assiette de dépenses de 318 016,64€ soit 50% des dépenses présentées conformément à la convention Feder en date de 02 février 2017.

La présente demande de financement porte sur la deuxième tranche 2018-2019 du projet.

### C. Plan de financement

#### 1. Dépenses

Les dépenses prévisionnelles présentées dans le cadre du Projet Fil'Innov portent sur le financement des postes suivants :

Dépenses de personnel : 244K€

✚ Renouvellement des contrats des deux ingénieurs filières (santé-Biotechnologies et Math-Stic) sur la période 2018-2019.

✚ Une quote-part du salaire (sur la base du temps consacré sur le projet) d'un ingénieur coordinateur sur la durée du présent dossier.

#### Les dépenses de fonctionnement :

Elles portent spécifiquement sur les frais d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO), de formation des ingénieurs filières et de communication.

#### Les frais généraux :

La réglementation européenne, autorise les porteurs de projets financés par le Feder à intégrer dans l'assiette de calcul de la subvention, un montant forfaitaire de frais généraux à hauteur de 15 % de la masse salariale présentée. Dans le présent dossier, **36 611,24€** (244€ \*0.15) de frais généraux sont présentés.

## 2. Ressources

Les dépenses prévisionnelles sont couvertes par la subvention FEDER de **176 K€** (soit 50%), une contribution du Conseil Régional à hauteur de **121 K€** (soit 34,46%) sera parallèlement sollicité d'ici décembre 2017.

DEPENSES		RECETTES		Taux
<b>Dépenses de personnel</b>				
Ingénieurs filières (santé et STIC )	170 778,72	<b>Région</b>	121 889,00	34,46%
1 Ingénieur coordinateur	73 296,24	<b>FEDER</b>	176 843,10	50,00%
<b>Dépenses de fonctionnement</b>				
Formation, inscription colloque, congrès etc...	8 000,00	<b>Fonds propres UAngers*</b>	54 953,74	15,54%
Frais de missions	5 000,00			
AMO	50 000,00			
Communication (CSTI, Vidéo et autres)	10 000,00			
Frais généraux	36 611,24			
<b>TOTAL</b>	<b>353 686</b>	<b>TOTAL</b>	<b>353 686</b>	

\* Quote-part poste ingénieur coordinateur et frais généraux soit 50% de [73k€+36k€]

### D. Tableau de synthèse du plan de financement

DEPENSES		Participation	Région	Feder	UA
<b>Dépenses de personnel</b>					
Ingénieurs filières (santé et STIC )	170 778,72	50%Feder /Région	85 389,36	85 389,36	
1 Ingénieur coordinateur	73 296,24	50%Feder / UA		36 648,12	36 648,12
<b>Dépenses de fonctionnement</b>					
Formation, inscription colloque, congrès etc...	8 000,00	50%Feder /Région	4 000,00	4 000,00	
Frais de missions	5 000,00	50%Feder /Région	2 500,00	2 500,00	
AMO	50 000,00	50%Feder /Région	25 000,00	25 000,00	
Communication (CSTI, Vidéo et autres)	10 000,00	50%Feder /Région	5 000,00	5 000,00	
Frais généraux**	36 611,24	50%Feder / UA		18 305,62	18 305,62
<b>TOTAL</b>	<b>353 686</b>		<b>121 889,36</b>	<b>176 843,10</b>	<b>54 953,74</b>

\*\* Les frais généraux ne sont pas à justifier (base forfaitaire)